

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 41 (2004)  
**Heft:** 1621

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le réflexe conservateur

Les statistiques de l'assurance invalidité (AI) sont une mine d'informations. Un chiffre stupéfiant: un homme sur cinq bénéficie d'une rente d'invalidité à l'âge de la retraite. Un lieu commun voudrait que les cantons latins soient les principaux fournisseurs de rentiers AI. Or, il n'en est rien. Il existe, il est vrai, une exception tessinoise, mais les gros bataillons de nouveaux rentiers se recrutent dans les vieux cantons industriels: Saint-Gall et Glaris surtout, mais aussi les Appenzell, Thurgovie et Schaffhouse, ainsi qu'à l'ouest, Soleure, les deux Bâle, le Jura et Neuchâtel.

Une élévation de l'âge de la retraite, lubie de cols blancs et certainement pas désir d'ouvriers, ne ferait qu'accroître les problèmes de santé et probablement les coûts de l'AVS/AI. Les cantons de la Suisse de l'est, massivement touchés par l'accroissement des cas AI sont aussi les terres de l'UDC dont on peut parier qu'elle ne se risquera pas à traiter cette question. Difficile d'accuser les étrangers!

L'accroissement du nombre de cas d'invalidité provoqué par les atteintes psychiques a déjà fait couler beaucoup d'encre. Aujourd'hui 33% des rentiers émargent déjà à cette catégorie. Mais leur nombre augmente car 40% des nouveaux cas sont désormais provoqués par des pathologies mentales. Si les proportions sont quasiment les mêmes chez les Suisses et les étrangers, elles sont très différentes selon que les bénéficiaires résident ou non dans notre pays. Ainsi,

parmi nos compatriotes de l'étranger, seulement 24% des rentiers AI touchent une rente liée à une atteinte psychique.

Les causes de cette augmentation sont sans doute multiples. Il est banal de gloser sur l'isolement social, l'individualisme, l'éclatement des familles et des solidarités traditionnelles. En revanche on oublie que ces phénomènes sont anciens. L'industrialisation massive, voici plus de cent ans, ou l'exode rural du milieu du siècle précédent ont eu des effets autrement plus dévastateurs sur la société, sans que l'on parle pour autant d'un accroissement des troubles psychiques.

La compétition est devenue plus dure, l'emploi à vie n'est plus assuré nulle part, mais là encore nous sommes dans l'apparence du présent, sans mémoire historique. Après tout, l'absence de tensions et la sécurité de l'emploi ne durèrent guère plus que ces Trente Glorieuses, entre la fin des années quarante et le premier choc pétrolier. Par contre, le sentiment diffus d'un avenir bouché, la fin de la croyance dans le progrès, l'absence de perspectives d'avenir crée sans aucun doute une désespérance nouvelle. La traduction politique en est évidente. Que trouve-t-on face au repli nationaliste de l'UDC, à la défense acharnée du service public traditionnel par une bonne partie de la gauche, à la méfiance des Verts vis-à-vis de la science et aux fondamentalistes de l'économie de marché? Quelques convictions européennes et c'est à peu près tout. La déprime a encore un bel avenir. JG

### Dans ce numéro

Critique des ambiguïtés et défauts de la péréquation.

Pages 2 et 3

L'Etat de Vaud attend le verdict du Tribunal fédéral sur l'article 165 de sa Constitution.

Pages 4 et 5

Le syndicat se désunit face à la sous-enchère salariale.

Page 6

Le Congrès du Parti socialiste entre Europe et réforme du fédéralisme.

Page 7

Troisième épisode du Feuilleton d'Anne Rivier.

Page 8